

Mariage et divorce

Question:

Nous nous sommes mariés à l'église, avons-nous le droit de divorcer? La situation est telle qu'il n'y a pas d'autre possibilité, mais on nous dit que le divorce est interdit par l'Eglise et que nous en serions exclus.

Réponse:

Peut-être êtes-vous catholiques ou membres d'une Église stricte? Ceci oblige à préciser certains points, car il faut bien distinguer le légalisme imposé par certaines Eglises et les indications données par Dieu dans sa Parole, la Bible.

Voici donc une réponse assez détaillée, dont certains points ne correspondent peut-être pas à votre situation, mais à défaut de connaître celle-ci en détail, nous y répondons de notre mieux.

1. L'institution du mariage - la fidélité

C'est Dieu qui a institué le mariage, l'union de deux êtres, un homme et une femme, qui forment un nouveau foyer selon le plan du Dieu Créateur. Il s'ensuit que les relations sexuelles sont réservées aux couples mariés selon ce plan divin, la Parole de Dieu en donne de nombreuses et claires indications. Le chrétien restera célibataire ou se mariera, il n'y a pas d'alternative.

Voici quelques références que vous pouvez vérifier dans votre Bible, dans l'Ancien et le Nouveau Testament:

Genèse 2:24: C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair.

Exode 20:17: Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.

Deutéronome 22:22: Si l'on trouve un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme aussi. Tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël.

Matthieu 19:5-6: ... et qu'il dit: c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair? Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.

1 Corinthiens 7:2-5: Toutefois, pour éviter la débauche, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et que la femme agisse de même envers son mari. Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même, ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme. Ne vous privez point l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente en raison de votre manque de maîtrise.

Ephésiens 5:28-29 et 33: C'est ainsi que le mari doit aimer sa femme comme son propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair, mais il la nourrit et en prend soin, comme Christ le fait pour l'Eglise,

33 Du reste, que chacun de vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari.

Hébreux 13:4: Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les débauchés et les adultères.

2 - Le divorce

On trouve 4 fois le mot "divorce" dans l'Ancien Testament. Deux fois dans Deutéronome 24, utilisé au sens propre, et deux fois au sens figuré, dans les reproches que Dieu fait à Israël. C'est tout!

Voici le passage le plus important:

Deutéronome 24:1: Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.

A l'origine, en cas d'infidélité, il n'y avait pas divorce, mais les coupables étaient mis à mort. Dans les autres cas de "choses honteuses", le mari pouvait donner une lettre de divorce. Cette lettre indiquait que la cause de la rupture n'était pas l'infidélité, ce qui évitait la condamnation de la femme.

C'est pourquoi Joseph, ayant appris que Marie était enceinte, a voulu rompre secrètement avec elle. Il l'aimait et ne voulait pas qu'elle soit condamnée pour sa faute. Il a fallu que l'ange lui explique que l'enfant venait de Dieu, pour qu'il accepte Marie comme sa femme et Jésus comme son fils adoptif.

Dans le Nouveau Testament, on trouve 3 fois le mot "divorce":

Matthieu 5:31: Il a été dit, que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce.

Matthieu 19:7: Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier?

Marc 10:4: Moïse, dirent-ils, a permis d'écrire une lettre de divorce et de répudier sa femme.

Ces 3 passages se réfèrent donc à ce qui a été dit dans Deutéronome 24. Dans les réponses qu'il donne à ces questions, Jésus explique qu'à l'origine il ne devait pas y avoir de divorce, mais que cette lettre de divorce a été instituée pour protéger la femme, à cause "de la dureté de leur cœur".

Matthieu 5:32: Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.

Matthieu 19:8-9 Il leur répondit: C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse

vous a permis de répudier vos femmes; au commencement, il n'en était pas ainsi. Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère.

Marc 10:5-9: Et Jésus leur dit: C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a donné ce précepte. Mais au commencement de la création, Dieu fit l'homme et la femme; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.

3. Devons-nous suivre à la lettre les enseignements de Jésus sur le divorce ?

a) Réponse légaliste

Certaines Églises enseignent que le divorce est un grand péché et elles discriminent fortement les divorcés et même les enfants des divorcés!

On pourrait le comprendre si l'application était la même pour tous. Mais des milliers de cas montrent que les divorces sont parfaitement acceptés, si ce sont des têtes couronnées qui divorcent ou des personnalités connues, ou encore simplement des personnes qui ont assez d'argent pour acheter l'attitude de l'Église et faire "annuler le mariage", même si celui-ci est vieux de 20 ans et si des enfants en sont nés.

Cette attitude est une tragique farce, un sommet d'hypocrisie. En fait, on compte sur la pression de l'opinion publique et sur des mesures de contrainte, pour maintenir des mariages qui ont fait naufrage.

b) L'enseignement de la Bible

Soulignons que les enseignements de la Bible s'adressent aux chrétiens. En effet, ceux qui ne sont pas en ordre avec Dieu au sujet de leurs péchés, qui ne savent pas où ils passeront l'éternité, doivent premièrement s'occuper de cela. Ensuite seulement conformer leur vie aux indications de la Bible, la Parole de Dieu.

Note très importante: la définition du mot chrétien

L'appartenance à une Église, le baptême ou autres rites ne fait de personne un chrétien. On ne devient chrétien que par une décision personnelle, basée sur le salut par la foi - sans aucune œuvre humaine - lorsque, après avoir reconnu notre totale indignité face à la sainteté de Dieu, nous acceptons que le sang de Jésus nous lave de tout péché. Seuls ceux qui ont fait cette démarche sont réellement chrétiens, et les indications de la Bible s'adressent à eux premièrement.

Jean 3:16-18: Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

Épître de Paul aux Ephésiens 2:8-9: Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie.

La Bible est la Parole de Dieu et est infaillible, les chrétiens acceptent son enseignement, même s'il est difficile à suivre. Donc, le divorce n'est autorisé qu'en cas d'infidélité. (Voir plus bas "cas spéciaux").

ATTENTION! Nulle part, il n'est dit dans l'Écriture qu'il faut chasser les divorcés de l'Eglise. On tolère souvent, sans reproches, des choses bien pires, hélas...

4. Conséquences pour les divorcés - et leurs enfants

Celui qui divorce à cause de l'infidélité de son conjoint, ne doit subir aucun reproche. Peut-être sa conscience lui demandera-t-elle s'il s'est occupé de son conjoint avec assez d'amour?

Pour celui qui a tort (mais bien souvent la faute est partagée), s'il se repent sincèrement de sa faute et demande le pardon de Dieu, il n'y a aucune raison pour qu'une Église n'en fasse pas autant.

Pour leurs enfants: c'est un devoir de tous les membres de l'entourage des parents de les aider à surmonter ce choc. C'est un devoir de prier pour eux et de les aimer tout spécialement.

5. Cas spéciaux

Il peut exister certains cas particuliers où la cause du divorce, autre que l'infidélité, pourrait être admissible, c'est-à-dire des cas où nous n'aurions jamais la prétention de juger les personnes en cause.

L'alcoolisme peut être une cause de divorce. Une femme battue (un homme battu aussi, cela arrive) devrait aussi pouvoir divorcer - aussi pour protéger ses enfants. De tels cas, et d'autres encore, demandent de la compassion de la part de leur entourage, mais pas de jugement - c'est Dieu seul qui juge.

Dans le cas de notre correspondant, s'il divorce malgré son Eglise, il doit s'attendre à des pressions de celle-ci...

Samuel Lüthert

révisé: pae